

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

Extrait
DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres **PRESENTS :** Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente,
Nicolle ANGELIER, Hélène BOUSSANT, Geneviève
COURSIMAUULT, Caroline DRIOL, Amandine
DELATOUCHE

Afférents au CCAS : 10
En exercice : 10

Présents : 7 **ABSENTS :** Franck GENEVAUX

Qui ont pris part au vote : 9

PROCURATIONS : Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET
Cathy PELOSO à Caroline DRIOL

Date de la convocation
29 mars 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n°3

OBJET : Affectation du résultat CCAS 2023

Du Budget CCAS :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de l'exercice de **138,23 €**
- Un excédent de fonctionnement antérieur reporté de **5 614,99 €**

Soit un excédent total de fonctionnement de **5 476,76 €**

Décide : De reporter en fonctionnement en recette au 002 la somme de **5 476,76 €** au BP 2024.

Il est voté à l'unanimité par les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 08 avril 2024

Pour Copie Conforme,
La Vice-présidente
Sandrine GAYET

